



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENTS 1149-6 ET 1196

Entrée en vigueur

AVIS est donné par la soussignée que le Conseil municipal, à sa séance ordinaire tenue le 6 juin 2017, adoptait les règlements suivants :

- Règlement 1149-6 modifiant le Règlement 1149 sur la tarification des différents services municipaux;
- Règlement 1196 interdisant la distribution de certains sacs d'emplettes dans les commerces de détail.

Ces règlements entrent en vigueur le jour de leur publication et sont actuellement déposé au bureau de la soussignée à l'hôtel de ville situé au 1580, chemin du Fer-à-Cheval, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau.

DONNÉ À SAINTE-JULIE, ce 13 juin 2017.

La greffière de la Ville,

(s) Nathalie Deschesnes

Nathalie Deschesnes, OMA
Avocate